



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes
– Vallon-Pont-d'Arc

Synthèse du Programme de Formation

**DEJEPS spécialité
« Perfectionnement
Sportif » mention
« Spéléologie »**



Table des matières

2.	Les compétences visées par le DEJEPS mention spéléologie.....	2
3.	Description des contenus de formation.....	4
4.	Les épreuves certificatives :	8
5.	Les moyens pédagogiques	8
6.	Les intervenants de la formation et leur(s) qualification(s).....	10

Cette formation fait appel à deux processus de formation :

- Un processus de formation collectif en centre (faisant ponctuellement appel à des démarches d'individualisation des apports) sous la responsabilité d'une équipe pédagogique ;
- Et un processus de formation individualisé en milieu professionnel sous la responsabilité d'un tuteur.

1. Public visé par la formation et prérequis

Cette formation s'adresse à tous les publics.

L'entrée en formation d'un candidat est conditionnée par la satisfaction aux exigences préalables suivantes :

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- D'un entretien d'une durée de quarante-cinq minutes maximum organisé par l'établissement public chargé d'assurer la formation à la spéléologie portant sur la production d'une liste de vingt courses en cavités de classe 4, effectuées dans quatre massifs karstiques différents et réalisées au cours des six dernières années ;
- Un test technique en falaise ou structure artificielle comportant :
 - Un parcours d'aisance avec, au minimum, montées, descentes sur cordes, traversées sur main courante, fractionnements pendulaires et passages de déviation réalisés dans un temps maximum supérieur à vingt pour cent du temps de référence. Un temps de référence est préalablement réalisé par un ouvrier choisi sur la liste établie par le directeur technique national de la spéléologie ou son représentant. ;
 - Le dégagement d'un équipier sur bloqueurs par la méthode du balancier, technique au choix, dans un temps limité à cinq minutes ;
 - L'équipement d'une section verticale comprenant au moins un fractionnement.

En cas d'échec à la démonstration technique ou à l'entretien mentionnées ci-dessus, le candidat ne poursuit pas la présentation des tests.

- Une exploration en cavité présentant un cumul de deux cents à trois cent cinquante mètres de dénivelé dont le candidat doit réaliser l'équipement et le déséquipement d'une portion de celle-ci.

La réussite à cette épreuve technique, organisée par l'organisme de formation, fait l'objet d'une attestation délivrée par le recteur de la région académique.

2. Les compétences visées par le DEJEPS mention spéléologie

Le DEJEPS mention spéléologie vise l'acquisition et la certification :

De compétences en enseignement dans :

- Le secteur éducatif
- Le champ sportif
- Le champ récréatif
- Le champ technologique et la formation technique

Si c'est surtout le secteur récréatif qui est actuellement porteur de l'essentiel des débouchés économiques, la spéléologie étant une activité pluridisciplinaire à forte plus-value technique et éducative, on note un important développement des autres champs et domaines de pratique professionnelle.

De compétences environnementales en lien avec :

- La sécurité des publics
- La préservation des milieux
- La sensibilisation et l'éducation des publics

Les compétences environnementales sont une composante essentielle du diplôme, elles participent à la prise en compte des conditions sécuritaires de la pratique (connaissance de l'environnement karstique en général et du milieu souterrain en particulier), ainsi qu'au maintien de l'intégrité des biotopes traversés.

De compétences de gestion en lien avec :

- Le développement économique de l'activité
- Le développement maîtrisé de l'activité
- Le développement concerté de l'activité

Outre les aspects de gestion économique indispensable au bon déroulement de l'exercice professionnel, la question de la gestion concertée de l'activité est primordiale à la pérennisation de l'activité sur un plan global. La capacité à s'impliquer dans les instances d'échanges et de décisions locales type CDESI ou NATURA 2000, sera spécialement visée.

De compétences techniques en lien avec :

- L'exploration, l'équipement et la progression libre ou sur agrès, en tous lieux de pratique de la spéléologie et des activités connexes.
- Le déclenchement d'un secours et la participation aux opérations de sauvetage
- Le guidage de tous publics, en toutes cavités et sur tous sites de pratique de la spéléologie et des activités connexes.

La construction des compétences techniques s'appuyant sur les connaissances technologiques et d'usage des matériels employés pour l'équipement et la progression sur agrès, doit permettre aux professionnels de développer leur activité dans des conditions de sécurité optimum.

De compétences en sécurité en lien avec :

- L'intégrité des publics
- La progression sous toutes ses formes
- La maîtrise des conditions de la pratique
- L'équipement des grottes, gouffres, cavités souterraines, itinéraires d'accès verticaux, falaises et tous autres lieux de pratique de la spéléologie et de ses activités connexes.
- Le secours aux personnes
- La déontologie

La construction des compétences sécuritaires doit permettre de renforcer le niveau de sécurité atteint par les formations actuelles et de prendre en compte les nouvelles pratiques développées par les professionnels depuis la création de la profession.

3. Description des contenus de formation

Les contenus de formation qui suivent ont fait l'objet d'un travail nécessairement daté.

Ils peuvent s'adapter à l'évolution du contexte professionnel à l'occasion de chaque habilitation de formation.

Référentiel de certification	Blocs de compétences métiers	Contenus de formation
UC1 EC de concevoir un projet d'action		
OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel		
OI 111 EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative	EC d'inscrire son projet professionnel dans le cadre des réseaux partenariaux et des politiques publiques	Code du sport, Politique ministérielle de développement maîtrisé des sports de nature. Rôle et organisation des fédérations sportives et des organisations professionnelles. Politiques fédérales de la spéléologie Recommandations syndicales. Compétences des collectivités territoriales. Environnement international de la spéléologie.
OI 112 EC de participer à des diagnostics sur un territoire	EC de réaliser un diagnostic de la pratique de la spéléologie sur le territoire d'exercice	Météorologie, hydrologie, géologie, géomorphologie, biologie, écologie, karstologie. Diagnostic environnemental, Connaissance des impacts et de leur mesures. Exemples de dispositifs d'éco-veille. Histoire de l'activité. Diagnostic socio-éco. Offre touristique, analyse sociologique. . Les différents types d'espaces naturels protégés.
OI 113 EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales		
OI 114 EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés.	EC d'inscrire son projet professionnel dans le cadre des réseaux partenariaux et des politiques publiques	Structure de concertation type CDESI, Syndicats locaux, spécialisés ou inter disciplinaires. Représentation professionnelle locale. Politique des collectivités territoriales . Politique des comités sportifs. Les politiques d'éducation à l'environnement. Exemples de collaborations professionnels-amateurs
OI 115 EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux.		
Référentiel de certification	Blocs de compétences métiers	Contenus de formation
OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action	EC d'utiliser une méthodologie de projet	Les étapes d'un projet. Analyse de la demande des différents secteurs : sportif, éducatif, récréatif. Budget prévisionnel. l'utilisation de logiciel de bureautique. Evaluation des moyens et des besoins humains et matériels. Interaction des logiques professionnelle et fédérale. Marketing collectif Exemples de projets de développement autour de la spéléologie
OI 121 EC d'impliquer les bénévoles dans la conception.		
OI 122 EC de définir les objectifs d'un projet d'action		
OI 123 EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics		
OI 124 EC d'organiser la mise en oeuvre de démarches participatives		
OI 125 EC de concevoir des démarches d'évaluation		
OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet d'action		
OI 131 EC de composer une équipe d'intervenants		
OI 132 EC d'élaborer un budget prévisionnel		
OI 133 EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action		
OI 134 EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel		

Référentiel de certification	Blocs de compétences métiers	Contenus de formation
UC 2EC de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action		
OI 21 EC d'animer une équipe de travail OI 211 EC de participer au recrutement de l'équipe OI 212 EC d'animer les réunions au sein de l'organisation OI 213 EC de mettre en oeuvre les procédures de travail OI 214 EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation. OI 215 EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation OI 216 EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe.	EC d'animer une équipe	<p>La relation stagiaire-tuteur. Préparation au tutorat Dispositifs de formation professionnelles. Code du travail. Convention collective du sport. Conduite de réunion.</p>
OI 22 EC de promouvoir les actions programmées OI 221 EC de représenter l'organisation OI 222 EC de concevoir une démarche de communication OI 223 EC de participer aux actions des réseaux partenaires	EC de promouvoir l'activité spéléologie	<p>Plan média. Analyse des outils de promotion. Techniques et stratégie de communication. Canaux de commercialisation. Informations et messages au public. Posture d'acteur du développement local. les sources d'information spécifiques.</p>
OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action OI 231 EC de contrôler le budget des actions programmées OI 232 EC de gérer les partenariats financiers OI 233 EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels OI 234 EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers OI 235 EC d'anticiper les besoins en termes logistique OI 236 EC d'organiser la maintenance technique	EC de gérer financièrement et matériellement son activité professionnelle	<p>Elaboration d'un budget d'investissement et de fonctionnement. Plan de financement. Etude et compréhension d'un compte de résultat et d'un bilan. Statuts juridiques d'exercices. Obligations administratives. Régimes fiscaux et sociaux. Les modalités de la pluriactivité. La responsabilité étendue de l'opérateur touristique. Gestion concertée de l'utilisation des cavités. Gestion et organisation d'un parc de matériel.</p>
OI 24 EC d'animer la démarche qualité OI 241 EC de veiller au respect des procédures de travail. OI 242 EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité. OI 243 EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.	EC de gérer déontologiquement son activité professionnelle	<p>Responsabilité civile, pénale, professionnelle. Etudes de cas et jurisprudence. Le plan qualité tourisme. Connaissance et approche critique des pratiques professionnelles. Observatoire des conflits. Image de la profession.</p>

Référentiel de certification	Blocs de compétences métiers	Contenus de formation
<p>OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement</p> <p>OI 311 EC de définir une progression pédagogique dans une discipline</p> <p>OI 312 EC de conduire un enseignement dans une discipline</p> <p>OI 313 EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public</p> <p>OI 314 EC d'évaluer un cycle d'enseignement</p>	<p>EC de concevoir et de mettre en oeuvre une démarche d'enseignement</p>	<p>Les différentes démarches pédagogiques. Psycho-sociologie des différents publics, Les stades de développement humain, Programmes scolaires de l'EN. Conception d' une séance ou d'un cycle de séances. les démarches d'évaluation. Techniques d'encadrement et didactique des techniques de progression. Enseignement des disciplines d'environnement. Les paramètres de la tâche, Les contraintes de l'activité. Réalisation d' un bilan critique dans le cadre d'un retour de séance ou de la fin d'un cycle d' encadrement tous publics.</p>
<p>OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement</p> <p>OI 321 EC de définir le plan d'entraînement</p> <p>OI 322 EC de conduire l'entraînement dans une discipline</p> <p>OI 323 EC d'encadrer un groupe dans le cadre de la compétition</p> <p>OI 324 EC d'évaluer le cycle d'entraînement.</p>	<p>EC de conduire une démarche méthodique de perfectionnement technique visant à l'autonomie du pratiquant</p>	<p>Conception d' une séance et d'un cycle de séances de perfectionnement. L'intégration de la sécurité dans les modes de déplacement. l'intégration de la rapidité et l'efficacité comme paramètres de la sécurité. Réalisation d'un bilan critique dans le cadre d'un retour de séance ou de la fin d'un cycle apprentissage de l'équipement des obstacles. Gestion de la sécurité dans une manifestation sportive ou dans une compétition.</p>
<p>OI 33 EC de conduire des actions de formation</p> <p>OI 331 EC d'élaborer des scénarios pédagogiques</p> <p>OI 332 EC de préparer les supports de ses interventions.</p> <p>OI 333 EC de mettre en oeuvre une situation formative</p> <p>OI 334 EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires</p> <p>OI 335 EC d'évaluer des actions de formation</p>	<p>EC de conduire des actions de formation (tutorale, fédérale, professionnelle)</p>	<p>Co formation. utilisation de différents support d'intervention. La gestion du temps en formation. La gestion du risque en formation. Intervention dans des préqualifications. Connaissance des cursus et des stages fédéraux. Formation au tutorat. Formation en lien avec le monde du travail.</p>

Référentiel de certification	Blocs de compétences métiers	Contenus de formation
UC4 EC d'encadrer la spéléologie en sécurité		
OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques		
OI 411 EC d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline	EC de prendre en compte les paramètres prévisibles ou aléatoires du milieu naturel	Topographie. Cartographie. Hydrologie des cavités Météorologie. Lecture et évaluation des obstacles, des niveaux, des débits, des dangers potentiels.
OI 412 EC d'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique	EC de gérer en responsabilité une course d'envergure, technique et engagée	Mise en œuvre de l'ensemble des techniques de progression. Progression verticale, progression aquatique. Gestion de la communication. Gestion des rôles techniques dans d'équipe.
OI 413 EC d'expliciter les différents éléments de la démonstration technique		
OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants		
OI 421 EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant	EC d'anticiper et de gérer les risques liés aux conditions de pratiques.	Hypothermie, Hyperthermie, Chute de hauteur, Glissade, Chocs, Coincements. Accidentologie.
OI 422 EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant	EC d'anticiper et de gérer les risques liés au facteur humain	Prévention. Déclenchement de l'alerte et mise en attente dans une cavité Secourisme appliqué en milieu engagé.
OI 423 EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident	EC de gérer une situation d'exception ou de secours	Les réchappes en escalade. Mise en œuvre des techniques de franchissement exceptionnelles. Assistance, dégagement et secours. Coordination avec les secours officiels.
OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers		
OI 431 EC d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique	EC de d'encadrer professionnellement dans une course technique et engagée	La prise en compte de la spécificité des différents publics. Problématiques d'encadrement en grandes courses. Accueil et information préventive du public. Déontologie. Réglementations spécifiques. Conduite de groupe en situation d'engagement. Systèmes d'aides à la décision.
OI 432 EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique.		
OI 433 EC d'assurer la sécurité passive des équipements	EC de gérer les conditions matérielles et technologiques de la pratique	Principes physiques dans la conception et l'utilisation des matériels. Connaissance et gestion des EPI. La technologie des ancrages. Les différentes logiques d'équipement. Les plans territoriaux d'équipement.
OI 434 EC de prévenir les comportements à risque	EC d'encadrer tous publics en spéléologie	Gestion des groupes. Psycho-pédagogie appliquée aux situations d'engagement. Connaissance et prévention des conduites à risques.

4. Les épreuves certificatives :

Les épreuves certificatives sont placées préférentiellement dans l'ordre chronologique suivant :

- **UC3**
 - o Une préparation écrite de séance d'enseignement sportif en spéléologie L'épreuve se déroule en organisme de formation
Mise en situation professionnelle relative à une action d'enseignement
Le jour de l'épreuve, le candidat remet aux évaluateurs une préparation écrite d'une séance d'enseignement sportif en spéléologie, mentionnant les objectifs pédagogiques poursuivis et les situations pédagogiques envisagées. Le sujet de la séance est laissé au choix du candidat en vue d'améliorer les connaissances du public encadré, relatives à l'activité et à l'environnement karstique souterrain
- **UC4**
 - o Exploration d'envergure en équipe. Le candidat réalise, en équipe de deux à trois candidats de la session de formation en cours, une exploration d'envergure de quatre cent cinquante mètres de dénivelé maximum comportant en fin d'exploration un dégagement d'équipier sur bloqueurs avec une technique de son choix en moins de trois minutes et trente secondes
- **UC3 & 4**
 - o Démonstrations techniques
Le candidat réalise deux démonstrations techniques de sécurité visant pour l'une, à porter assistance à un pratiquant en difficulté et pour l'autre, à solutionner un défaut de matériel. Ces démonstrations techniques sont réalisées sur structure artificielle ou en cavité.
 - o Mise en situation professionnelle relative à une action de perfectionnement sportif :
Préalable requis : validation de la démonstration de situation d'exception
L'organisme de formation indique au candidat, avant l'épreuve, les informations nécessaires pour encadrer en sécurité un stage de perfectionnement sportif en spéléologie, d'une durée comprise entre trois et cinq jours.
 - o Mise en situation professionnelle relative à une séance d'encadrement en grande course
Préalable requis : validation des démonstrations techniques
L'organisme de formation indique au candidat, avant la mise en situation professionnelle d'une durée d'une journée maximum, les informations nécessaires pour encadrer en sécurité une séance d'encadrement en grande course en spéléologie et enseigner les gestes techniques adaptés à la progression en grande course.
- **UC1 et UC2** Réalisation et soutenance d'un document écrit personnel

Le ruban pédagogique doit comporter au moins pour chaque épreuve une session de rattrapage, deux au plus.

5. Les moyens pédagogiques

En raison de son implication déjà ancienne dans les formations en spéléologie, le centre de formation de Vallon Pont d'Arc dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de moyens et d'équipements dédiés à la discipline.

5.1. Des ressources communes

Le centre de formation de Vallon Pont d'Arc est spécialisé depuis de nombreuses années dans les formations aux métiers de l'encadrement des activités sportives de pleine nature. Afin de remplir ses missions de formation et d'accueil, le centre dispose de ressources communes qui lui sont propres :

Une capacité d'hébergement et de restauration (en gestion autonome) de 80 places avec un restaurant, un foyer de vie, de nombreux locaux de stockage du matériel avec équipements, une salle de musculation.

Des salles de cours d'une capacité de 15 à 40 places toutes équipées de vidéoprojecteurs fixes et d'un accès wifi.

Le centre dispose par ailleurs d'une vaste cartographie numérique aux échelles 1/25 000 et 1/100 000 ainsi que de nombreuses cartes au format IOF.

Un parc clos de 3,5 ha. situé au bord de la rivière Ardèche à 1 km du centre de Vallon Pont d'Arc. Un gardien en assure la surveillance.

Des véhicules de transport collectif ainsi que plusieurs véhicules légers permettent le transport des stagiaires et des publics d'application pédagogique.

En outre, l'implantation du site lui offre une proximité intéressante avec les sites naturels de pratique dont certains ont été aménagés spécifiquement.

Cette position de proximité avec des espaces naturels sensibles confère à l'établissement une relation privilégiée avec les acteurs en charge de la protection environnementale dont les agents interviennent fréquemment dans les cursus de formation afin de sensibiliser les stagiaires aux enjeux environnementaux et à l'impact des pratiques sportives de pleine nature sur les milieux.

5.2. Des ressources dédiées à la Spéléologie

- Un portique d'entraînement aux techniques de corde

Le centre a construit en 2005 au sein même de son parc un portique d'entraînement unique dans sa conception. Ce portique sera mis à profit de la formation au DEJEPS spéléologie.

- Une structure artificielle d'escalade (SAE)

Le centre s'est doté d'une SAE de qualité et conformes à une utilisation à des fins pédagogiques et de formation. Une partie de la salle est spécialement dédiée à la formation aux techniques de corde.

- Un parc de matériel spécifique

Le centre dispose d'un parc de matériel spécifique important : baudriers, casques, combinaisons, cordes, mousquetons....

L'ensemble de ce matériel est stocké et suivi selon la norme AFNOR sur les équipements de protection individuels de sécurité. Un agent, permanent du CREPS, assurent la gestion et le suivi du matériel EPI et a été recruté spécifiquement pour cette mission.

Ce matériel sert aux aspects techniques de la formation comme aux applications pédagogiques avec public support.

- Proximité de nombreux sites de spéléologie

A proximité du centre de formation, on trouve de nombreux sites d'initiation et de perfectionnement.

Afin de renforcer la culture de l'activité auprès des stagiaires en formation et avoir les profils d'itinéraires idéaux, certains modules sont délocalisés sur des massifs adaptés aux exigences des modules : Alpes du nord, Alpes du sud, Pyrénées, Cévennes...

5.3. Publics pour les mises en situation pédagogique

Le centre bénéficie d'un réseau de partenaires élargi grâce à ses nombreuses années d'expérience en formation d'éducateurs sportifs. Des conventions cadres sont signées avec les partenaires les plus fréquemment sollicités. Les stagiaires sont ainsi mis en situation d'encadrement et d'enseignement de l'activité avec des publics d'application pédagogique :

- Publics scolaires de l'enseignement primaire & secondaire
- Publics individuels recrutés sur profils adaptés aux modules

5.4. Des outils de communication et de partage numérique

Le CREPS Auvergne Rhône-Alpes possède une plateforme d'échanges et de Formation Ouverte à Distance (FOAD). Ce mode de formation répond à plusieurs objectifs :

La flexibilité : certains stagiaires ne peuvent être mobilisés sur tous les temps ciblés en centre de formation. C'est le cas notamment des sportifs de haut niveau.

L'interactivité par l'appropriation du dispositif par les stagiaires tout au long de la formation.

La personnalisation des rythmes de formation qui permet une individualisation complète des contenus de formation aux capacités du stagiaire.

L'efficacité du suivi pédagogique grâce à un système d'échanges permanents à distance entre le formateur et le stagiaire, notamment au travers d'évaluation et de retours.

La facilité des échanges permettant des réponses ciblées et appropriées.

Le suivi des parcours de formation et une adaptation aux conditions particulières de la formation et aux événements jalonnant le parcours du stagiaire.

Le transfert rapide vers des ressources en relation avec les contenus de formation.

Dans le cadre de la formation du DE JEPS, les stagiaires pourront mutualiser leurs connaissances, échanger avec les formateurs et, le cas échéant (à définir lors du positionnement), suivre à distance tout ou partie de certains modules des UC1 et UC2. En outre, la plateforme permettra de porter rapidement à la connaissance de l'ensemble des stagiaires toutes les informations nécessaires au bon déroulement de leur formation tant en centre qu'en structure d'accueil.

5.5. Alternance de méthodes pédagogiques

Les approches pédagogiques sont diversifiées :

- Cours en salle

- TP/TD en sous-groupes
- Ateliers techniques en structures artificielles ou naturelles
- Progression technique en cavités
- Mises en situation pédagogiques en cavités
- Travail personnel de préparation, de recherche, de production

6. Les intervenants de la formation et leur(s) qualification(s)

6.1 Les formateurs de l'établissement :

NOM	Prénom	Qualification	Qualification - Statut - Affectation	UC d'intervention
BERLAND	Nicolas	DEJEPS SPE	PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
CHLIEH	Aziz		PS CAS - PRNSN	UC 1 - UC 2
KANAPA	Jean	DEJEPS SPE	PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
ALONSO	Rémy		PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC1-UC 2
MONIER	Thomas		PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC1-UC 2
MINIER	Frédéric	BEES 2ESC	PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
PICARD	Angélique		CEPJ - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC 1 - UC 2
ROUYER	Vincent	DESJEPS SPE	PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
SANTIN	Jacques		PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC 1 - UC 2
SAUVAGE	Isabelle		PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC 1 - UC 2
DARIEUX	Benoit		PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC 1 - UC 2

6.2 Les experts ressources et intervenants extérieurs :

Afin de faciliter le travail en réseau des formateurs intervenant pour une grande partie de leur activité professionnelle, notre organisme de formation a mis en place des équipes de formateurs associés dans chaque discipline. Ces formateurs bénéficient d'une forte reconnaissance et d'un lien particulier avec le centre de formation, ils peuvent prendre part aux décisions stratégiques et à la mise en place des formations.

NOM	Prénom	Qualifications	Qualification - Statut	UC d'intervention
GUERIN	Thierry	DESJEPS SPE	Expert ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
FROMENTO	Bruno	DESJEPS SPE	Expert ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
BRACCINI	Thomas	DESJEPS SPE	Expert ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
REY	Anna	DEJEPS SPE	Experte ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
REVIL	Lionel	DEJEPS SPE	Expert ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
COUTURIEUX	Martin	DEJEPS SPE	Expert ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
PAQUET	Régis	DEJEPS SPE	Expert ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
BALDO	Bastien	DEJEPS SPE	Formateur - TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
CAILHOL	Théo	DEJEPS SPE	Formateur - TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
KYSEL	Vanessa	DEJEPS SPE	Formatrice - TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
GUILLARD	Stéphane	DEJEPS SPE	Formateur - TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
ARNAUD	Judicael	DESJEPS SPE	Formateur – Salarié CDS07	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4

6.3 Les formateurs associés transversaux

NOM	Prénom	Qualification	Qualification - Statut - Affectation	UC d'intervention
NOIRET	Anne	Juriste	TI - Formation Juridique-Social-Gestion	UC 1 - UC 2
BARTH	Philippe	Géologue	Géologie, géomorphologie	UC 1, 2, 3
PEYRONEL	Olivier	AMM	BEES 1° - Agent environnemental	UC 1,2,3

6.4 Le collège des cadres d'Etat

Au sein des services déconcentrés des fédérations et des établissements sous la tutelle du Ministère des Sports, un certain nombre de cadres techniques interviennent depuis plusieurs années sur les modules et les épreuves certificatives de cette formation.

- **Au sein de la Fédération Française de Spéléologie :**

NOM	Prénom	Qualification	- Statut - Affectation	UC d'intervention
CAUDRON	Olivier	DESJEPS SPE	Formateur	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
CHIGOT	Damien	DEJEPS Canyonisme	Formateur	UC 1 - UC 2 -
MERLET	Florent	DESJEPS SPE	Formateur	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4

- **Au sein des services déconcentrés**

NOM	Prénom	Qualification	- Statut - Affectation	UC d'intervention
DELACOUR	Hervé	BEES 2 ESC	PS CAS - SDJES CS 38	UC 1 - UC 2
DALLER	Jean-François	BEES 2 ESC	PS CAS - SDJES CS 07	UC 1 - UC 2

- **Fonctionnaires des organismes de secours**

NOM	Prénom	Qualification	- Statut - Affectation	UC d'intervention
CORDIER	Pierrick	DEJEPS SPE	PGHM Versoud	UC 3 - UC 4
MULLER	Aurélien	DEJEPS SPE	PGHM Oloron	UC 3 - UC 4
QUATREPOINT	Vincent	BEES 1degré SPE	PGHM Oloron	UC 3 - UC 4
CHATAIN	Lionel	BEES 1degré SPE	CRS Alpes	UC 3 - UC 4

creps-rhonealpes.sports.gouv.fr



CREPS Auvergne-Rhône-Alpes

— **Vallon-Pont-d'Arc**

Siège administratif

Passage de la Première Armée - BP 38

07150 Vallon-Pont-d'Arc

Tél. 04 75 88 15 10

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes

— **Voiron**

Campus de la Brunerie

Bâtiment Inolab Formation

38500 Voiron

Tél. 04 76 35 67 25